

Réalisé avec le concours de la Société française d'histoire des hôpitaux

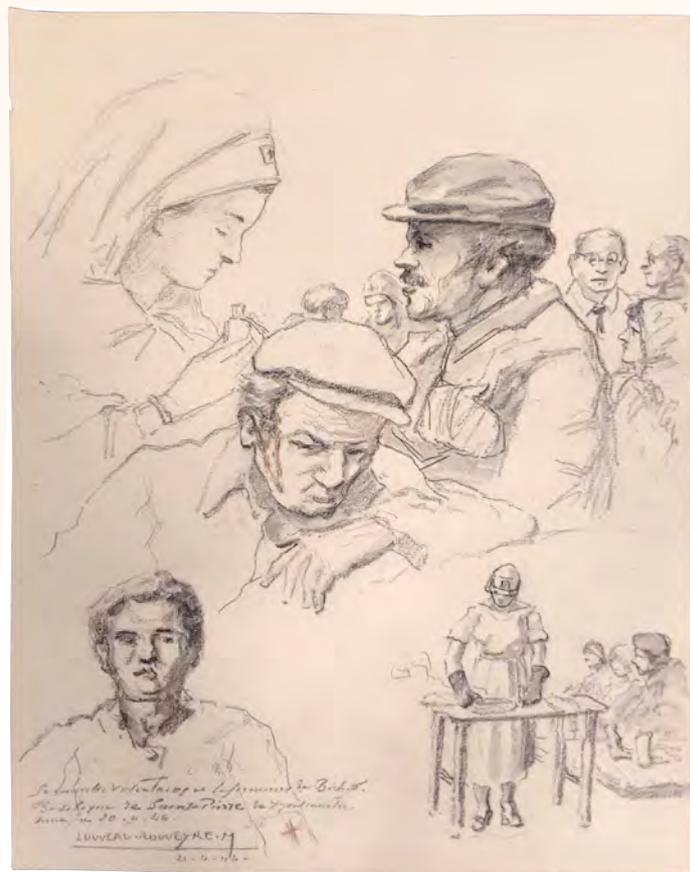
1939-1945

L'activité de soins devient la mission prioritaire de l'hôpital

Le 10 juillet 1940, la III^e République prend fin, avec l'attribution des pleins pouvoirs au maréchal Pétain et le début du gouvernement de Vichy. Mobilisation générale, répression politique, mesures raciales impactent fortement le fonctionnement des hôpitaux et suppriment toute expression démocratique. Cette période sinistre voit tout de même l'entrée en vigueur de la loi du 21 décembre 1941, fixant les nouvelles instances de l'hôpital, et s'achève, au lendemain de la guerre, sur les débuts de notre système de protection sociale et de solidarité actuel.

Une sombre période

La déclaration de guerre en septembre 1939 et la mobilisation générale qu'elle engendre affectent naturellement aussi le personnel hospitalier : corps médical, soignants, étudiants en médecine, tous les hommes mobilisables sont concernés. Les tragiques événements de mai 1940, qui se terminent par la capitulation de la France et la signature de l'armistice, marquent le début d'une période sombre pour le fonctionnement des hôpitaux dont les effectifs se réduisent drastiquement, d'autant plus qu'aux morts au combat, il faut ajouter les prisonniers de guerre. Les mesures raciales prises par le gouvernement de Vichy aggravent encore la situation (loi du 17 juillet 1940, statut des juifs du 3 octobre 1940 pour citer les plus connues). Sont également écartés des emplois publics les communistes et les syndicalistes (CGT), surtout après le déclenchement de l'opération Barbarossa par laquelle l'Allemagne ouvre le front de l'Est contre son alliée d'hier, l'URSS. Pour compléter le tableau, la loi du 11 octobre 1940 relative au travail féminin interdit l'embauche de femmes mariées, afin de lutter contre le chômage... La résistance s'organise aussi à l'hôpital, entraînant son lot d'exécutions, déportations, emprisonnements. Corentin Celton, fusillé par les nazis le 29 décembre 1943 au Mont-Valérien, incarne ce mouvement de lutte.



« Soignantes volontaires et infirmières de Bichat. Basilique Saint-Pierre de Montmartre. Nuit du 20.4.44 »
Dessin de Marcel Eugène Louveau-Rouveyre (1881-1950), 21 avril 1944

1939

Le décret-loi du 19 juillet 1939 pose les bases d'une révision de la loi du 7 août 1851, laquelle avait érigé les hospices et hôpitaux en établissements autonomes et reconnu les établissements privés. Ce projet de réforme était sur la table depuis 1937 et avait fait l'objet de nombreux échanges entre le gouvernement et la Fédération hospitalière de France. Il tomba ensuite dans l'oubli jusqu'en 1941.

À Paris, la situation s'avère particulièrement difficile à gérer : l'occupant réquisitionne plusieurs hôpitaux pour ses propres besoins, transforme l'hôpital Rothschild en établissement-prison pour les juifs (qu'on y soigne avant de les envoyer dans les camps d'extermination...), contraignant l'Assistance publique à réquisitionner à son tour des cliniques ou fondations privées (clinique Boileau dans le 16^e arrondissement, fondation Foch à Suresnes) pour assurer tant bien que mal sa mission de soin. Les bombardements alliés engendrent de graves dommages aux bâtiments : l'hôpital Ambroise-Paré, à Boulogne, est détruit en mars 1942 ; en août 1944, l'hôpital Bichat est lourdement touché par les bombes allemandes, faisant plusieurs morts parmi le personnel. Un an plus tard, il reçoit les déportés rentrés des camps de concentration. Le peintre Marcel Eugène Louveau-Rouveyre (1881-1950) a laissé une douzaine de dessins rendant compte de cette période funeste. ♥

Hélène SERVANT Directrice du département des patrimoines culturels de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris

1945

1958

1975

2006

2024

1940

M. Cholet, président de l'union hospitalière du Nord-Ouest (UHNO) remplace M. Vidal-Naquet à la présidence de la Fédération, avec M. Gaussen, chef de cabinet du directeur général de l'administration de l'Assistance publique à Paris en tant que secrétaire général. Le 7 octobre 1940, est créé un conseil supérieur de l'Ordre des médecins, dont les membres sont nommés par le ministre de la Santé. L'Ordre actuel est créé par l'ordonnance du 24 septembre 1945.

1941

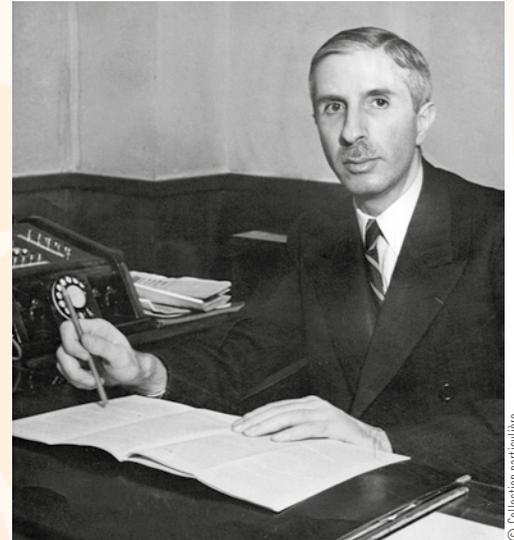
La loi du 21 décembre 1941 reprend les dispositions du décret-loi de 1939 resté sans suite à cause de la guerre. Complétée par le décret du 17 avril 1943, elle pose les bases de l'hôpital public accessible à l'ensemble de la population en faisant de l'activité de soins sa mission prioritaire. Les hôpitaux sont désormais ouverts à toutes les classes sociales, y compris les non-indigents. L'organisation actuelle se profile, avec la création des services et la constitution d'une commission médicale consultative dans chaque établissement. Cette loi prévoit que le ministre de la Santé doit préparer un plan d'organisation hospitalière (ancêtre de la carte nationale de l'équipement sanitaire et hospitalier).

1942-1944

La France entière est occupée ; le gouvernement de Vichy poursuit sa politique de collaboration active avec l'occupant nazi. Les deux lois successives sur le statut des juifs promulguées par Pétain (3 octobre 1940 et 2 juin 1941) vident peu à peu l'hôpital et la faculté des cadres médicaux ciblés par ce statut. Robert Debré, qui fut le père fondateur de la réforme de 1958 créant les centres hospitaliers universitaires, compte parmi les exclus et s'engage dans la Résistance. Suite au débarquement en Normandie le 6 juin, Paris est libéré en août, quelques jours après le débarquement de Provence.

1945

Le 8 mai, le général de Gaulle annonce la victoire des Alliés sur l'Allemagne nazie. Il sera nommé président du gouvernement provisoire, dont il démissionnera en janvier 1946. Inspirées du rapport Beveridge de 1942 portant sur la protection sociale en Grande-Bretagne, les ordonnances des 4 et 19 octobre élaborées par Pierre Laroque, conseiller d'État, décrivent les débuts de notre sécurité sociale moderne, avec un système basé sur la solidarité nationale créant les conditions de l'essor d'un nouveau service public : le service public hospitalier.



Pierre Laroque conseiller d'État, concepteur de la sécurité sociale.

Le temps de la solidarité

Jamais l'hôpital ne serait devenu le pivot de l'organisation sanitaire du pays, sans la création de la Sécurité sociale qui nous a fait entrer dans le temps de la solidarité. Elle a été conçue par le Conseil national de la Résistance pour protéger tous les citoyens de la nation des fléaux de la vie, dont la maladie, et mise en place le 4 octobre 1945 par le gouvernement provisoire de la République française, présidé par le général de Gaulle. À ses côtés, deux hommes, Ambroise Croizat (1901-1951), ministre communiste du Travail, et Pierre Laroque (1907-1997), haut fonctionnaire, conseiller d'État spécialisé dans les questions sociales, révoqué par Vichy pendant l'Occupation en raison de ses origines juives, engagé dans la Résistance. Il est le concepteur de ce modèle qui assure à la protection sociale un financement pérenne grâce aux cotisations obligatoires versées par les travailleurs et les entreprises aux caisses dédiées aux différents risques couverts, faisant du travail le socle de notre pacte social. Ainsi l'hôpital, assuré pour la première fois dans sa longue histoire d'un financement durable, a-t-il pu devenir un grand service public ouvert à toutes les catégories sociales. Pierre Laroque fut le premier directeur général de la Sécurité sociale, de 1945 à 1951, et le grand amphithéâtre du ministère chargé de la Santé publique porte son nom. ♥

Daniel MOINARD

Directeur général honoraire de CHU

DIRECTION DE LA FHF

PRÉSIDENT

M. Cholet : 1940-1946

Hôpital Beaujon sous pavillon allemand



Sources • *Revue hospitalière de France*, n°500, octobre-novembre 2004 • Hubert Calvez, *Cinquante ans d'histoire de l'hôpital public en France, 1924-1974*, octobre 1973 • Irdes, *Les réformes hospitalières en France : aspects historiques et réglementaires*, juin 2021 • Dr Jean Pouillard, « Ordre national des médecins, histoire de l'ordre national des médecins français », communication prononcée à la Société française d'histoire de la médecine lors de sa séance du 15 mai 2004.